

## ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

- Sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Sur le Périmètre de Protection Modifié de l'Eglise (PPM)

M. le Maire informe le public que par délibération du conseil municipal en date du 08 juin 2016, le projet de PLU a été arrêté, que par arrêté n° *URB/POS/2016/09/01*, en date du 6 septembre 2016, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur :

- la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- le Périmètre de Protection Modifié de l'Eglise (PPM)

Cette enquête se déroulera du **mardi 27 septembre 2016 au jeudi 27 octobre 2016 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs.

A cet effet,

Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné pour conduire cette enquête publique :

- Monsieur Jean-Pierre JOUIN (*Ingénieur géologue spécialisé*), en qualité de commissaire enquêteur titulaire.
- Monsieur Alain TEQUI (*géomètre*), en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie:

- le mardi 27 septembre de 9h à 12h ;
- le vendredi 07 octobre de 9h à 12h ;
- le lundi 10 octobre de 13h à 17h;
- le mercredi 19 octobre de 13h à 17h ;
- le jeudi 27 octobre de 13h à 17h ;

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, enquête conjointe, Mairie 133 rue du Docteur Jean Bouillaud 16410 GARAT , ou par courriel à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, enquête conjointe, à l'adresse suivante : [mairie@garat.fr](mailto:mairie@garat.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant 1 an à compter de la date de transmission du rapport par le commissaire enquêteur et consultable sur le site : [www.garat.fr](http://www.garat.fr)

L'arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique conjointe est consultable sur le site : [www.garat.fr](http://www.garat.fr)

Monsieur le Maire : signé Jean-Marc CHOISY

